

5S

Société à responsabilité limitée au capital de 700 560 euros
Siège social : 88 Rue des Chardons 40600 BISCARROSSE
842 393 894 RCS MONT DE MARSAN

**DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30 JUIN 2026**

**DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique **décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 193 234,12 euros de la manière suivante :**

Origine	
Bénéfice de l'exercice	193 234,12 euros
Affectation	
Dotation de la réserve légale	9 669,58 euros
<i>La réserve légale s'élèvera ainsi à 31 900,00 euros</i>	
Le solde	183 564,54 euros
A titre de dividende global à l'Associé Unique	70 056,00 euros
<i>Soit 0,83 euros par part</i>	
Le solde	113 508,54 euros
Au compte « autres réserves »	113 508,54 euros
<i>Qui s'élève ainsi à 118 994,35 euros</i>	

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 70 056 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement le 20 juillet 2026.

L'Associé Unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis, l'année de leur versement, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable depuis le 1er janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Associé Unique reconnaît avoir été informé qu'en application de l'article L. 136-3, II, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par l'associé qui a le statut TNS dans la Société, son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant.

Signé en la forme électronique.

CERTIFIE CONFORME

DocuSigned by:

0CB354A1ADD644F...

Monsieur Matthieu SCHERMANN
Le Gérant

Comptes annuels

DocuSigned by:
Mathieu SCHERMANN
0CB354A1ADD644F...

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations tech.,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	6 854,50	5 147,50	1 707,00	2 289,48
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
	Participations	12 803,00	1 624,00	11 179,00	14 688,00
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	100 015,00		100 015,00	15,00
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières				
	Total de l'actif immobilisé (III)	119 672,50	6 771,50	112 901,00	16 992,48
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés				960,00
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	Autres créances	588 743,88	78 725,00	510 018,88	493 132,87
	Charges constatées d'avance	843,28		843,28	2 529,85
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres	100 000,00		100 000,00	100 000,00
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	221 994,58		221 994,58	285 343,57
	Total de l'actif circulant (IV)	911 581,74	78 725,00	832 856,74	881 966,29
	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	1 031 254,24	85 496,50	945 757,74	898 958,77

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) dont créances à moins d'un an

133 396,96

496 622,72

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital (dont versé 700 560,00) Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation Ecart d'équivalence	700 560,00	420 000,00
	RESERVES		
	Réserve légale	22 230,42	7 205,19
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	5 485,81	90 566,61
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	193 234,12	300 504,43
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	921 510,35	818 276,23
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)	142,49	62 145,48
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	156,90	1 080,00
	Dettes fiscales et sociales	23 948,00	15 190,60
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		2 266,46
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (1)	24 247,39	80 682,54
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	945 757,74	898 958,77
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		193 234,12	300 504,43
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		24 247,39	80 682,54
(2) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025		31/12/2024	
		12 mois	%C.A.	12 mois	%C.A.
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	129 794,33	100,00	143 992,00	100,00
	Montant net du chiffre d'affaires	129 794,33	100,00	143 992,00	100,00
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions				
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			3 977,18	2,76
CHARGES D'EXPLOITATION	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
	Autres produits	2 281,77	1,76	487,78	0,34
	Total des produits d'exploitation	132 076,10	101,76	148 456,96	103,10
	Achats de marchandises				
	Variation de stocks				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes	41 703,57	32,13	27 005,56	18,75
PRODUITS FINANCIERS	Impôts, taxes et versements assimilés	15 539,00	11,97	14 613,00	10,15
	Salaires	137 378,00	105,84	125 535,18	87,18
	Cotisations sociales	50 211,16	38,69	41 753,08	29,00
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	79 307,48	61,10	582,48	0,40
	Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées				
	Autres charges	2 356,65	1,82	3,57	
	Total des charges d'exploitation	326 495,86	251,55	209 492,87	145,49
	RESULTAT D'EXPLOITATION	(194 419,76)	-149,79	(61 035,91)	-42,39
CHARGES FINANCIERES	Bénéfice attribué ou perte transférée				
	Perte supportée ou bénéfice transféré				
	De participation	365 430,00	281,55	3 258,05	2,26
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé			343 742,50	238,72
	Autres intérêts et produits assimilés	25 458,88	19,61	6 584,89	4,57
	Reprises sur dépréciations et provisions				
	Différences positives de change				
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie				
PRODUITS OPÉRA. COMM.	Produits des cessions d'immobilisations financières	274,00	0,21		
	Total des produits financiers	391 162,88	301,37	350 327,39	243,30
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 624,00	1,25		
	Intérêts et charges assimilées				
	Différences négatives de change				
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	1 885,00	1,45		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie				
	Total des charges financières	3 509,00	2,70		
RESULTAT FINANCIER		387 653,88	298,67	350 327,39	243,30
RESULTAT COURANT avant impôts		193 234,12	148,88	286 033,43	198,65
Produits exceptionnels				14 970,00	10,40
Charges exceptionnelles				499,00	0,35
RESULTAT EXCEPTIONNEL				14 471,00	10,05
Participation des salariés aux résultats					
Impôts sur les bénéfices					
Total des produits		523 238,98	403,13	513 754,35	356,79
Total des charges		330 004,86	254,25	213 249,92	148,10
RESULTAT DE L'EXERCICE		193 234,12	148,88	300 504,43	208,70

Annexe des comptes annuels

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le **31/12/2025** dont le total est de **945 758** Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de **193 234** Euros.

L'exercice a une durée de **12** mois, recouvrant la période du **01/01/2025** au **31/12/2025**.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'autorité des normes comptables (ANC) a adopté le règlement ANC n° 2022-06 du 5 novembre 2022 modifiant le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et Règlement ANC n° 2023-03 du 7 juillet 2023. Ces nouvelles dispositions sont applicables pour la première fois au comptes sociaux de l'exercice couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Changements de méthodes

Le changement de méthode de présentation, survenu au cours de l'exercice, lié au nouveau règlement ANC se traduit par des reclassements au sein des produits d'exploitation et des charges d'exploitation.

Immobilisations corporelles et incorporelles

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place en en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- Installations générales	10 ans
- Matériels informatiques	3 ans

Titres de participation

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis. Ils ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	3 850,00					3 850,00
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	3 004,50					3 004,50
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 854,50					6 854,50	
FINANCIERES	Participations	14 688,00				1 885,00	12 803,00
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	15,00		100 000,00			100 015,00
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	14 703,00		100 000,00		1 885,00	112 818,00
TOTAL		21 557,50		100 000,00		1 885,00	119 672,50

Amortissements

Règlement ANC 2022-06			Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025	
			Dotations		Diminutions				
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement								
	Fonds commercial								
	Autres immobilisations incorporelles								
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES								
CORPORELLES	Terrains								
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement								
	Instal technique, matériel outillage industriels								
	Autres Instal, agencement, aménagement divers				1 853,27	385,00		2 238,27	
	Matériel de transport								
	Matériel de bureau, mobilier				2 711,75	197,48		2 909,23	
	Emballages récupérables et divers								
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES					4 565,02	582,48		5 147,50	
TOTAL						4 565,02	582,48		5 147,50

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

Dotations			Reprises			Mouvement des amortiss ment à la fin de l'exerci
Différentiel de durée et	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionn	Différentiel de durée et	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionn	

Frais d'établissement et de développement						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
TOTAL IMMOB INCORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre						
sur sol d'autrui						
instal, agencement, aménag.						
Instal. technique matériel outillage industriels						
Instal générales Agenct aménagt divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique, mobilier						
Emballages récupérables, divers						
TOTAL IMMOB CORPORELLES						
Frais d'acquisition de titres de participation						
TOTAL						
TOTAL GENERAL NON VENTILE						

Provisions

Règlement ANC 2022-06		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières		1 624,00		1 624,00
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients		78 725,00		78 725,00
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION		80 349,00		80 349,00
TOTAL GENERAL			80 349,00		80 349,00
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			78 725,00 1 624,00		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	178,36	178,36	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés	559 593,52	103 403,32	456 190,20
	Débiteurs divers	28 972,00	28 972,00	
	Charges constatées d'avance	843,28	843,28	
TOTAL DES CREANCES		589 587,16	133 396,96	456 190,20
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	156,90	156,90		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	13 568,00	13 568,00		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	10 380,00	10 380,00		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	142,49	142,49		
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		24 247,39	24 247,39		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)		142,49			

Charges à payer

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Charges à payer		13 568
Dettes fiscales et sociales		13 568
ORG.SOC. CHARGES A PAYER	13 568	

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		843	843
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			843

Filiales et participations



A. Filiales (plus de 50%)
B. Participations (10 à 50%)

31/12/2025	Capitaux propres	Q uote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus		Montant net des prêts et avances consentis par la sté
			Brute	Nette	
A1. Renseignements détaillés pour chaque filiale					
SCI LUGAVA		99,99	999,00	999,00	199 935,46
A2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au A1					
A. Total des filiales		99,99	999,00	999,00	199 935,46
B1. Renseignements détaillés pour chaque participation					
SARL TANAC	104 972,73	49,80	2 490,00	2 490,00	1 516,69
SARL L'ANGE D'OR	202 674,76	45,00	2 250,00	2 250,00	135,94
SARL ORMENTA	9 850,41	44,00	440,00	440,00	37 783,13
SAS BMS INVEST	24 874,81	33,33	4 000,00	4 000,00	37 783,13
SCI JAJUMANN	(16 343,21)	33,33	1 000,00	1 000,00	9 452,26
SAS LA MAIN LANDAISE		24,00	24,00		157 449,96
SAS THE BLENDED THEORY		16,00	1 600,00		79 897,18
B2. Renseignements globaux pour les participations non au B1					
B. Total des participations	326 029,50	245,46	11 804,00	10 180,00	324 018,29
C. Total des filiales et des participations (A + B)	326 029,50	345,45	12 803,00	11 179,00	523 953,75
A1. Renseignements détaillés pour chaque filiale	Montant des engagements donnés par la sté	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société	Observations
SCI LUGAVA					
A2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au A1					
A. Total des filiales					
B1. Renseignements détaillés pour chaque participation					
SARL TANAC		414 491,42	7 222,47		
SARL L'ANGE D'OR		584 544,33	28 308,95	6 750,00	
SARL ORMENTA		232 214,77	8 850,41		
SAS BMS INVEST		442 510,32	981 999,95	256 000,00	
SCI JAJUMANN		61 955,49	13 873,22		
SAS LA MAIN LANDAISE					
SAS THE BLENDED THEORY					
B2. Renseignements globaux pour les participations non au B1					
B. Total des participations		1 735 716,33	1 040 255,00	262 750,00	
C. Total des filiales et des participations (A + B)		1 735 716,33	1 040 255,00	262 750,00	